

Chalon/Saône, 03 avril 2019

## Communiqué de presse

### **Fébrilité gouvernementale devant la fronde ou flicage des personnels mobilisés ?**

« - ALLO, OUI ?

**- GENDARMERIE NATIONALE ! VOUS FAITES GREVE  
JEUDI 04 AVRIL ? »**

On connaissait, en Saône et Loire, les manifestations d'enseignants empêchées d'aller sur la voie publique bien que dûment déclarées auprès des autorités (comme à Louhans les 29 novembre et 05 février derniers) avec une sous-préfecture zélée ; on connaissait les « paparazzis » de la police nationale ne pouvant s'empêcher de mitrailler les salariés et fonctionnaires lors de la manifestation du 19 mars (par exemple) à Chalon/Saône comme si les grévistes étaient de dangereux délinquants allant commettre de supposés forfaits ; on connaissait des manifestations déclarées par les Gilets Jaunes et non autorisées par la Préfecture, mais la gendarmerie nationale vient d'innover...

Ainsi, mardi 02 avril, une collègue, professeure des écoles sur le bassin d'Autun et en classe, a reçu un appel téléphonique en fin d'après-midi émanant d'un gendarme. La collègue s'est entendu demander si elle-même comptait participer à cette journée de grève. Le gendarme a précisé « je dois appeler pour savoir »...

**Le syndicat SUD EDUCATION BOURGOGNE condamne ce type de pratiques qui est en réalité une pression inadmissible sur une collègue concernant des droits garantis par la Constitution.** Pression exercée par un membre de la gendarmerie nationale qui passe ce coup de fil sur « ordre de ses supérieurs ».

Sud Education Bourgogne rappelle à ce gendarme mais aussi, au-delà de ce militaire obéissant (pléonasme), au Préfet de Saône et Loire que figure dans la Constitution de 1958, le préambule de 1946 précisant par les alinéas 6 et 7 que « tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale (...) » et que « le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent ».

Pour Sud Education Bourgogne cette tentative d'intimidation constitue une raison supplémentaire de mobilisation, raisons qui ne manquent pas par ailleurs !

**Sud Education Bourgogne invite les personnels de l'Education nationale à se réunir en Assemblée Générale jeudi 04 avril à Chalon/Saône –maison des syndicats- à 10h30 et à manifester à partir de 14h30 au départ de la maison des syndicats.**